

Association Bien vivre dans Le Perche
Chez Mme Nora Liberalotto et M Jean-Marie Lecoq
La Pétellière
61400 Saint Mard de Reno
06 79 71 58 81

À Madame la Préfète
Préfecture de l'Orne
39, rue Saint-Blaise
CS 50529
61018 ALENCON CEDEX

Saint-Mard-de-Réno, le 18 avril 2021

Objet : Méthanisation à Saint-Mard de Réno (CDC Mortagne au Perche).

Madame la Préfète,

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les observations et les demandes de citoyens inquiets concernant l'établissement de trois unités de méthanisation sur la commune de Saint-Mard-De-Réno :

- SAS NRJ VERTE, lieu dit « La Goyère », n° d'enregistrement : A-0-NN02U9SG8N
- SAS METHA CHAILLOUE, lieu dit « Le Chailloué », n° d'enregistrement : A-1-LE07NAGB5
- SAS PERCHE BIOENERGIE, lieu dit « La Chersonnière », n° d'enregistrement : A-1-AOL3G8QZP

Nous tenons tout d'abord à déplorer le manque d'une information publique complète et loyale à propos de ces trois unités de méthanisation. Nos sources de renseignements officiels sur ces projets sont les preuves de dépôt ICPE sur le site de la préfecture, les débats du Conseil communautaire du 25 février 2021 et le compte rendu correspondant, mis en ligne sur le site de la CDC ainsi que le

compte rendu du Conseil Municipal de Saint-Mard-De-Reno du 26 janvier 2021. Le bulletin d'information de la commune, distribué à la fin 2020, ne les mentionne pas. C'est en grande partie grâce à la presse locale que nous avons eu connaissance de ces projets et débats. Un des porteurs de projets a organisé une séance privée auprès de certains voisins et des autorités municipales, à laquelle l'entrée de la presse a été refusée.

Voici les principaux éléments d'information que nous avons :

Il s'agit de trois unités de méthanisation dont la capacité de traitement est tout juste inférieure à 30 tonnes par jour (29,9 t/j). Aujourd'hui ces trois projets semblent être instruits de manière totalement indépendante, alors qu'ils vont être réalisés dans un rayon de 1,5 km les uns des autres: ce sont en réalité 89,7 t/j qui vont être traitées sur notre petite commune, à proximité d'un cours d'eau. Un gazoduc et une usine de rebours sont aussi prévus pour raccorder les méthaniseurs au réseau national de GRDF, une étude préalable a été commandée et financée avec des fonds publics.

Nous sommes très inquiets du saucissonnage des demandes qui conduit à l'application de procédures simplifiées comme la procédure déclarative concernant les ICPE, alors que le projet global a une envergure bien plus importante et nécessiterait un classement différent permettant une consultation du public et une étude environnementale. Le fait que parmi les 3 porteurs de projets, 2 soient élus au Conseil municipal, nécessite pour sa part qu'une procédure de prévention et de contrôle des conflits d'intérêt soit mise en place.

Nos inquiétudes touchent aux infrastructures, à l'environnement, aux questions sanitaires ainsi qu'aux graves et irréversibles atteintes aux paysages qui font la renommée et l'attractivité touristique du Perche.

Nous sommes particulièrement inquiets de l'augmentation du trafic routier. Nos routes sont petites et ne sont pas en bon état. Elles sont déjà couvertes de boues en automne et en hiver ce qui les rend glissantes et dangereuses. Le trafic des tracteurs les sollicite déjà beaucoup, tant à la campagne que dans le bourg. Les unités de méthanisation importeront-elles du lisier ? Exporteront-elles du digestat ? Comment les divers apports pour nourrir les méthaniseurs et le digestat seront-ils transportés entre les différentes parties des exploitations ?

Certains porteurs de projet envisagent d'épandre le digestat sur leurs terres. Cependant, cet épandage n'est pas sans conséquence sur la fertilité des sols, car, en les acidifiant, il les rend à terme stériles. Lors des débats de la CDC, la conseillère Anne-Cécile Suzanne a soulevé le problème sans obtenir de réponse. Comment soutenir que l'installation des unités de méthanisation peut être compatible avec un développement durable si elle rend nos terres stériles ?

Il semble prévu que les unités de méthanisation chaufferont à 35 degrés. Le consensus scientifique établit qu'un chauffage inférieur à 70 degrés ne permet pas d'éliminer l'intégralité des bactéries présentes dans le digestat. Nos sols sont argilo-calcaires et les matières qui sont épandues s'infiltreront très facilement dans nos nappes phréatiques. Comment ne pas être préoccupés à l'idée que des digestats contenant des bactéries toxiques puissent contaminer nos nappes phréatiques et le cours d'eau qui traverse les terres des trois exploitations concernées ?

Et même si les porteurs de projets étaient disposés à composter le digestat pour le rendre stérile, comment éviter que le taux de nitrates des nappes phréatiques et du ruisseau ne deviennent trop riches en nitrates ? Comme l'indique une note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, territoire précurseur en matière de méthanisation agricole, des dégradations significatives constatées dans la qualité des ressources en eau pourraient être liées à ce développement¹.

De plus, il est indéniable que la multiplication des unités de méthanisation entraînera mécaniquement la multiplication des accidents. Il est à cet égard saisissant que le premier élément

¹ https://metha46.files.wordpress.com/2020/08/2020_note-methanisation_aerhinmeuse.pdf

de la page d'accueil de la base de données ARIA² alerte actuellement sur l'accidentologie en matière de méthanisation. Le ministère de la transition écologique a même publié le 30 mars 2021 un flash ARIA³ consacré au sujet. Après avoir fait état de nombreux accidents en 2019 et 2020, le ministère fait plusieurs recommandations. Ont-elles été suivies dans les dossiers qui nous concernent ? Une recommandation attire particulièrement l'attention : le ministère préconise de prendre en compte l'intensification des phénomènes météorologiques. Notre région n'est pas épargnée par ces changements avec des étés de plus en plus chauds voire caniculaires, des périodes de grands vents, voire tempêtes, et des inondations de plus en plus fréquentes. Ces évolutions ont-elles été correctement prises en compte ?

Des événements dramatiques récents nous obligent à la plus grande prudence : il y a quelques jours, sur le site de La Mesnière à côté de Mortagne au Perche, une cuve de lisier a explosé entraînant une pollution sans précédent, et menaçant l'alimentation en eau potable de la ville d'Alençon. L'exploitation en question ne disposait pas d'un barrage permettant de prévenir cette pollution ni d'un plan d'intervention en cas d'accident. D'après ce qui a été rapporté par la presse, les services de secours et de dépollution n'étaient pas préparés. Vous comprendrez, Madame la Préfète, qu'à la lumière de pareils précédents, nous cherchions à être dûment informés sur les risques que ces trois unités de méthanisation feront encourir à notre environnement et notamment, aux ressources en eau de notre commune.

La commune de Saint Mard de Réno est adhérente de la charte du Parc Naturel Régional du Perche, qui protège les paysages et encourage le tourisme et le développement durable. Dans ce contexte, l'installation de ces trois unités de méthanisation nous interpelle, car l'intégration au paysage ne semble pas garantie, compte tenu de ce qui a été réalisé en la matière par ces trois exploitations vis-à-vis des bâtiments déjà existants.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous adressons à vous pour vous demander :

- la mise en place d'une enquête publique et d'une étude d'impact prenant en compte les effets de ces trois unités de méthanisation sur un territoire très restreint,
- d'une procédure garantissant la prévention et le contrôle des éventuels conflits d'intérêt.
- en attendant les résultats de ces enquêtes et procédures, nous vous demandons le gel de toutes les autorisations relatives à ces projets.

Nous souhaitons vous rencontrer, pour pouvoir vous expliquer de vive voix nos préoccupations. Si cela est possible pour vous, nous vous serons reconnaissants de visiter notre commune et rencontrer ses habitants ou, à défaut, d'accueillir les représentants de notre association dans vos bureaux.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de notre considération distinguée.

Copie : mairie de SAINT-MARD-DE-RENO

A Saint-Mard-De-Réno, le 18 avril 2021

² Voir annexe 2

³ <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/03/Flash-methanisation-et-rejet-de-matieres-dangereuses-ou-polluantes-1.pdf>

Annexe 1



Annexe 2



La référence du retour d'expérience sur accidents technologiques

LE BARPI

EN CAS D'ACCIDENT

ACCIDENTOLOGIE

Rechercher parmi nos 50 000 accidents et publications



Méthanisation : Les rejets de matières dangereuses ou polluantes

Flash - 30/03/2021

L'augmentation du nombre d'installations de méthanisation ces dernières années s'accompagne d'une augmentation de l'accidentologie dont il est nécessaire de tirer le retour d'expérience. Les événements incidentels ou accidentels se produisent tant au niveau du process, que de la réception des intrants ou de la valorisation du biogaz comme l'illustre l'accidentologie récente. Ce flash détaille les enseignements pouvant être tirés des rejets de matières polluantes ou dangereuses.



Lettre d'information n° 68 / mars - avril 2021

Lettre d'information - 15/04/2021

Au programme de la lettre d'information N° 68 - mars/avril 2021 du BARPI : Zoom - Panache orangé en sortie[...]

[En savoir plus](#)



Méthanisation : Les rejets de matières dangereuses ou polluantes

Flash - 30/03/2021

L'augmentation du nombre d'installations de méthanisation ces dernières années s'accompagne d'une augmentation de l'accidentologie dont il est nécessaire de tirer[...]

[En savoir plus](#)

Le BARPI

Médiathèque interactive de référence en accidentologie industrielle, le BARPI vous informe sur les accidents industriels et technologiques et les décrypte pour vous.

Lettre d'information

Tous les deux mois, recevez sur votre messagerie les actualités du BARPI.

[Je m'inscris](#)

Connectez-vous

Connectez-vous et complétez vos "préférences de recherche" pour bénéficier de fonctionnalités étendues:

- enregistrement de vos requêtes
- export CSV et PDF de vos requêtes
- réception de notifications personnalisées lors de nouvelles mises en ligne
- accès à l'outil de génération de

Annexe 3

2 000 m³ de lisier s'écoulent dans un ruisseau à La Mesnière, dans le Perche

Le lisier d'une production laitière a terminé dans un ruisseau, à La Mesnière (Orne). L'une des "plus grosses pollutions" constatées dans l'Orne, selon la Fédération de pêche.

31 Mar 21 à 12:36



La vague de lisier a déferlé jusqu'au ruisseau. (©Le Perche)

Par **Emilie Jouvin**

Mardi 30 mars 2021, peu après 16 h, les pompiers ont été alertés d'une **pollution au lisier**, dans la commune de **La Mesnière (Orne)**.

Une cuve servant à stocker le lisier a rompu

Six sapeurs des centres de secours de **Mortagne-au-Perche et Le Mêle-sur-Sarthe** sont intervenus au lieu-dit « Puisay », et ont mis en place un **premier barrage** et des **solutions de pompage**.

Dans le petit **ruisseau de Puisaye**, qui prend sa source ici avant de se jeter dans celui l'**Erine**, qui lui-même est un **affluent de la Sarthe**, **2 000 m³ de lisier** se sont écoulés.

Ils proviennent de **l'exploitation agricole voisine**, sur laquelle se construit une **unité de méthanisation**.

« Une cuve servant à stocker le lisier a rompu, de façon accidentelle », informe le **capitaine Olivier Delaître**, commandant en second de la **compagnie de Mortagne-au-Perche**. « Le lisier s'est ensuite écoulé sur la route, puis dans le ruisseau », détaille le capitaine.



Le lisier a recouvert le champ. (©Le Perche)

Le barrage, constitué avec des **ballots de paille** et toujours en place, ce mercredi 31 mars, vise à **dévier la pollution vers les champs autour**. « L'objectif est que le lisier n'atteigne pas la Sarthe. » Un bassin de rétention a également été installé, au niveau de l'Erine.

Selon le capitaine, la « réaction rapide » des secours devrait permettre de limiter les nuisances. Une **enquête a été ouverte** afin de comprendre pourquoi la cuve de stockage a cédé.

« **Plus rien sur 5 km** »

Les agents de l'**OFB – Office français de la biodiversité** – étaient sur place mardi 30 et mercredi 31 mars, afin d'effectuer des prélèvements et constater la **mortalité chez les poissons**.

La **Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique** était également sur site pour évaluer les dégâts, en compagnie de Guy Mallet, président de La Gaule Méloise.



Selon la Fédération de pêche, « tous les poissons sont morts sur près de 5 km. » (©Le Perche)

C'est la plus grosse pollution que j'ai vue en 20 ans.

Jérôme Jamet Responsable technique de la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

La « **vague de lisier** », de près de deux mètres de haut, a frappé les cuves de l'unité de méthanisation avant de traverser les champs et finir sa course dans l'eau. Elle a « tout détruit sur **5 km de rivière** », selon le technicien.

« On ne voit plus le fond du ruisseau, et tous les poissons sont morts jusqu'au barrage. » Plus loin, près de l'Erine, au niveau du barrage installé dans la nuit, on voit également quelques poissons morts dans le pré.

"C'était un tsunami"

Cédric Hartout et Christelle Ripeaux, le couple gérant l'exploitation de l'Earl La Source (élevage laitier) où était stocké le lisier, rapporte avoir vu un "tsunami", lorsque le mur de la cuve a cédé. "Heureusement, personne ne se trouvait devant et personne n'est mort. C'est une vague d'environ deux mètres, qui a déferlé.»

Dans le champ, des cailloux de plusieurs kilos ont été emportés à des dizaines de mètres. Les exploitants ont participé aux opérations en disposant des blocs de paille et de la terre sur le cours d'eau pour faire barrage.

« On a pompé jusqu'à minuit mardi soir », rapportent Cédric Hartout et Christelle Ripeaux.

Une catastrophe pour la biodiversité car le Puisaye était un « **réservoir biologique** », dans lequel « la population de **truites** était magnifique, et servait à repeupler d'autres rivières ».



Le mur de la zone de stockage (ici à droite) a cédé, et a été propulsé par la vague de lisier à plusieurs mètres. (©Le Perche)

Parmi les victimes de la pollution, Jérôme Jamet identifiait également, mercredi 31 mars, des **vairons** et des **chevesnes**. « On a espoir que cette pollution puisse faire moins de dégâts à long terme, mais il faudra sans doute des années pour revenir à la normale. »

Le maire de la commune, Francis Bérard, n'a également « jamais vu ça », mais préfère relativiser : « Bien sûr, c'est une catastrophe écologique, mais c'est une bonne chose de ne pas avoir un mort sur les bras, et je crois que nous avons tous été réactifs pour stopper l'hémorragie ».

Jérôme Jamet acquiesce : « Effectivement, on voit qu'à l'autre bout du champ inondé, l'eau ressort claire, donc ça a déjà permis de filtrer. »

Construite en 2015, la zone de stockage de lisier, située à 100 mètres du cours d'eau, avait été faite « dans les règles », annonce le maire, par une société spécialisée dans ce genre d'ouvrage.

L'équipement, validé par la préfecture, est une « Installation classée pour la protection de l'environnement ». Le lisier stocké devait servir notamment à alimenter, pour la première fois, le digesteur de l'unité de méthanisation du couple d'exploitants.



Pompiers, gendarmes, élus et agriculteurs ont construit un barrage pour faire déborder l'eau dans un champ. (©Le Perche)

La station d'eau potable d'Alençon surveillée

La suite ?

Il va falloir des mois, pour se débarrasser du lisier. L'objectif va être d'éviter de nouvelles pollutions, car le champ de l'exploitation est rempli de lisier qui pourra de nouveau s'écouler dès qu'il va pleuvoir.

La rivière la Sarthe va également être « surveillée de très près » par les services de l'État. L'OFB a déjà effectué des prélèvements à différents endroits de la rivière, à la recherche de traces d'azote, nitrates et autres polluants. « La **station d'eau potable d'Alençon** se situe juste en dessous », prévient Jérôme Jamet.

Il prévient aussi que la Fédération de l'Orne pour la pêche « se joindra à la procédure judiciaire et se portera **partie civile** afin de demander la **remise en état du milieu**, via, notamment, la réintroduction de poissons ».